

Procès-verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale du 17 janvier 2026 en présentiel et distanciel

Les délibérations des commissions se font sous réserve de leur validation par le CDN et ne seront rendues exécutoires qu'après celle-ci.

Diffusion (PV + annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : autres membres du CDN, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

En présentiel :

Auvergne-Rhône-Alpes : Alexandre VAUTEY (AV),
Bourgogne-Franche-Comté : Joël ABISSE (JA)
Bretagne Pays de la Loire : Anne CORBE (AC)
Centre-Val de Loire : Hervé BECQUET (HB)
Corse : Arnaud ZARAGOZA (AZ 3^{ème} Vice-Président de la CTN)
Hauts-de-France : Jacques BASSO (JB chargé des finances de la CTN)
Île-de-France : Renaud BRAR (RB)
Normandie : Adrian DAVID (AD)
Occitanie : Stéphane MAGNANI (SM) représenté par Sofiene BENDHIA
Grand Est : Magali FREY (MF)

En distanciel :

Guadeloupe : Marie RAGON (MR).
Martinique-Guyane : Vincent NAULLET (VN)
Polynésie française : Alain VATTANT (AV), représenté par Jean-Pierre VIGNOCCHI (JPV)
Sud : Alain BEAUTE (AB)
Nouvelle Calédonie Jean Marc MASSON (JMM) représenté par JPV
Nouvelle-Aquitaine : Marc DAMESTOY (MD)
Jean Pierre MONTSENY (JPM chargé de mission recycleurs)

Excusés :

Réunion : Eric CRAMBES (EC).

Sont également présents :

Grégory POIRIER (GP) Président de la CTN.
Laurent MARCOUX (LM) 1^{er} Vice-Président de la CTN.
Anne-Solange DESSERTINE (ASD) : 2^{ème} Vice-Présidente de la CTN.
Hervé CORDIER (HC) Délégué du Collège des IFN.
Jérôme HLADKY (JH chargé de mission jeunes) et représentant le DTN
Sophie LEMAOUT, IN
Guy ZONBERG, IN

La réunion est animée par Grégory POIRIER, Président de la CTN

1.- Mot du président (GP)

GP s'excuse pour son retard indépendant de sa volonté.

Il remercie l'ensemble des participants de leur présence et en profite pour nous présenter ses vœux de bonheur et santé.

Il remercie Patrick LAMERAT pour la mise à disposition des locaux d'Ile de France.

Il remercie ASD et AZ pour l'avoir remplacé lors de l'AGN à ANNECY, car il était souffrant.

Il remercie AZ, RB et ASD pour l'aide apportée les quatre jours au salon de la plongée, pour la tenue du stand CTN.

Il remercie AZ pour la mise à jour du MFT, ce qui représente un travail colossal.

Il remercie enfin LM, AZ, Pascal YAN (PY) et JPM pour la relecture du MFT.

Le MFT ne change pas, il évolue.

GP Propose de transmettre la répartition des voix par région à ceux qui le souhaitent.

2.- Approbation PV CTN Septembre 2025 (GP)

GP rappelle qu'à la suite de l'envoi du PV de CTN, un délai de quinze jours est respecté, durant lequel des modifications peuvent être demandées. Passé ce délai, le PV est adopté de fait et peut donc être publié au-delà de la CTN. En conséquence, le PV de la réunion du 13 septembre 2025 a été adopté à l'unanimité.

3- Modification de l'examen MF2 suite à l'intégration du BEPPA au CDS (LM)

Les stages MF2 se sont remplis plus vite que prévu et un certain nombre de candidats se retrouvent sur liste d'attente ou n'ont pas de stage, ce qui est préjudiciable. LM explique les difficultés rencontrées et n'a malheureusement pas d'alternative du fait de la limite des hébergements et du nombre d'IN disponibles car il faudra encadrer 4 sessions MF2 et 2 sessions BEPPA en 2026.

LM nous donne un point sur les Inscriptions :

MF2 :

- NIOLON Mai 2026 : 15 places stagiaires, 15 places cadres
- HENDAYE Juillet 2026 : problème d'hébergement 22 places pour les stagiaires.
- NIOLON Octobre 2026 : 25 places stagiaires.

ASD demande que les présidents de CTR soient avertis du jour de l'ouverture des inscriptions.

Les stages MF2 se sont remplis plus vite que prévu et un certain nombre de candidats se retrouvent sur liste d'attente ou n'ont pas de stage, ce qui est préjudiciable. LM explique les difficultés rencontrées et n'a malheureusement pas d'alternative du fait de la limite des hébergements et du nombre d'IN disponibles car il faudra encadrer 4 sessions MF2 et 2 sessions BEPPA en 2026.

BEPPA :

- HENDAYE : 5 inscrits sur 20 places (pour info au 4 février 10 inscrits)
- CERBERE : 4 inscrits sur 15 places (pour info au 4 février 9 inscrits)

Note : il est rappelé qu'une combinaison étanche n'est demandée que pour le stage BEPPA. L'examen BEPPA se déroule en combinaison humide (dans les conditions identiques à celles du MF2).

LM évoque enfin la convention signée avec l'UCPA pour 2026. Une demande est faite pour cette dernière puisse être déclinée au niveau régional.

4- Réflexions sur modification des profondeurs plafond des épreuves IDP et DTMR suite aux nouvelles procédures de rattrapage à l'ordinateur (AZ)

Cf PPT présenté par AZ.

Rappel : les préconisations faites sur les remontées multiples type yoyo avec recommandation de ne pas dépasser 6m nous obligent à une réflexion sur la pertinence d'arrêter les épreuves à 6 mètres.

Plusieurs épreuves sont concernées. Le MF1 est le plus impacté avec l'IPD de 25m.

Etes-vous pour supprimer le tractage de l'épreuve d'IPD du MF1 ?

VOTE pour à l'unanimité

Etes-vous pour évaluer la mise en place du parachute dans l'épreuve d'IPD du GP/MF1/MF2 ?

VOTE pour à la majorité (96,13 %) : Polynésie et nouvelle Calédonie s'abstiennent.

Etes-vous pour arrêter les épreuves du GP/MF1/MF2 à 6m ?

VOTE pour à la majorité (96,13 %) : Polynésie et nouvelle Calédonie s'abstiennent.

Le chapitre du MFT « Règlement et charte des examens » doit être révisé suite aux dernières évolutions (création du BEPPA, ...). (Voir PPT).

5- Présentation et validation du cursus scooter FFESSM (FP)

Cf PPT Franck PECOIL (FP) en distanciel.

FP propose une qualification propulseur sous-marin avec deux niveaux (récréative ou technique).

Cette qualification n'est pas obligatoire, mais elle est compatible avec le cursus CMAS. Il est demandé à FP de modifier en rajoutant PE20.

VOTE pour à l'unanimité pour les deux cursus

6.- Durée de validité des compétences pour l'acquisition du P5 (AZ)

Cf PPT

AZ propose de faire apparaître un délai d'acquisition du P5 à partir de la première compétence validée, comme c'est le cas pour les autres niveaux de plongeur.

L'ensemble des compétences doit être acquis dans un délai de 15 mois à compter de la validation de la première compétence.

VOTE pour à l'unanimité

7.- Réflexion sur la limite de temps de la dispense des N4 obtenus avant janvier 2026 pour ne pas faire cohabiter indéfiniment deux modalités d'examen (GP/AZ)

Cf PPT

Pour rappel, les brevets GP-N4 autres que ceux délivrés par la FFESSM passent obligatoirement le module théorique.

Les CTR valident les modules sur le livret pédagogique (page en cours de réalisation).

L'idée est de permettre la validation de l'épreuve de cadre réglementaire avant l'examen MF1, de façon à ne pas être obligé de conserver deux modalités d'examen différentes.

Etes-vous pour la validation de la réglementation en amont de l'examen ?

VOTE pour à l'unanimité

Etes-vous pour assouplir le passage de l'épreuve de réglementation avant l'examen ?

VOTE pour à l'unanimité

Des précisions doivent être apportées au niveau du MFT, chapitre MF1 (page 18) :

- « La validation du module repose sur une évaluation par écrit des connaissances »
- La durée totale des épreuves écrites ne doit pas dépasser trois heures (ce qui a été ensuite modifié en 45 minutes maxi par épreuve)

Une précision doit être apportée au niveau du MFT, chapitre GP-N4 (page 11) : « la durée de chacune des trois épreuves écrites ne doit pas excéder 30 minutes ».

VOTE pour à l'unanimité

8.- Création d'une carte BEPPA conventionné (demande LIFRAS/NELOS) (GP)

GP nous informe qu'il a une demande de la LIFRAS/NELOS pour obtenir la création d'une carte BEPPA conventionnée.

GP propose d'étudier leur cursus au mois de mai.

Pour rappel, la filière moniteur conventionné (MC) concerne les moniteurs CMAS ***, titulaires d'une carte en période de validité, délivrée par une fédération ayant passé un accord cadre avec la FFESSM. La durée de validité de la carte de moniteur conventionné (MC) est égale à la validité de la carte CMAS, délivrée par la fédération d'origine.

Cette carte permet au titulaire d'accéder au processus des formations et certifications FFESSM, ou autres, pour lesquelles le titre de moniteur est préalablement requis.

La carte de moniteur conventionné (MC) permet d'être en règle vis à vis de la réglementation française (Code du Sport), mais ne permet pas de passer un brevet de la FFESSM, ni de rentrer dans la filière professionnelle française.

9.- Collège des IN (HC)

Retour sur le séminaire de Marseille :

- 4 nouveaux INS et 4 IN proposés, leur validation sera étudiée début février par le CDN.
- 4 axes ont été développés :
 - Un apport de contenus
 - Une partie administrative
 - Un retour des groupes de travail (avec proposition d'article pour Subaqua)
 - Un team building proposé par ASD.

Le BEPPA ne concerne pas les actions INS contrairement aux IN.

Le compte rendu du séminaire réalisé par Chantal Margouet sera mis en ligne prochainement.

Le prochain séminaire devrait se tenir en Corse. Il faut avoir une liste très rapidement pour les réservations du 7 au 9 novembre 2026. Cette liste est à rendre pour le 15 avril 2026 dernier délai.

Il est rappelé que la participation au séminaire fait partie des obligations des IN. RB demande pourquoi une participation financière est demandée s'il est obligatoire ? HC répond que pour valider les obligations, il y a les réunions en distanciel.

10.- Questions diverses

BPL :

- Un collège régional a-t-il le droit de faire appliquer dans son RI des règles n'existant pas dans le RIN ?

La CTR BPL est confrontée à une demande de son comité directeur régional de rajeunir le collège.

Les RI régionaux sont déclinés du RI national, cependant les régions peuvent être plus restrictives mais doivent comporter les déclinaisons des experts et des honoraires.

Il y a aussi la possibilité de modifier le RIN.

GP propose de prendre conseil auprès de la CNJ.

- Le module 20-40 est basé sur l'expérience acquise en tant que E1 et E2.

Réflexion : Peut-on demander un temps minimum entre le module 6-20 et 20-40 ou une attestation d'expérience dans la zone 0-6 et 6-20 ?

On observe des voies de contournement du stage initial et avoir une ligne de conduite générale est difficile.

Peut-être doit on réfléchir à 2 jours pour les modules car on n'est pas obligé d'appliquer les minima inscrits dans le MFT.

Point jeunes (JH).

JH intervient sur la refonte de la plongée jeunes car l'apnée demande d'adopter le dispositif des étoiles de mer. La CTN accepte.

Il travaille sur la mise à jour du passeport.

On constate une diminution de -25% des jeunes licenciés en 2025. Des propositions de label sont faites pour développer des clubs formateurs.

Une réflexion sur la transition écologique par l'équipe DTN sera faite pour toutes les commissions afin d'identifier des parcours.

Calendrier CTN (AZ)

AZ va envoyer aux présidents de CTR le mode d'emploi du calendrier partagé afin que toute les CTR puissent le remplir.

Prochaine réunion CTN :

Au best western à Marseille le 23 mai 2026 et la suivante sera en septembre.

La 2^{ème} Vice-Présidente de la CTN

Anne-Solange DESSERTINE

Le Président de la CTN

Grégory POIRIER



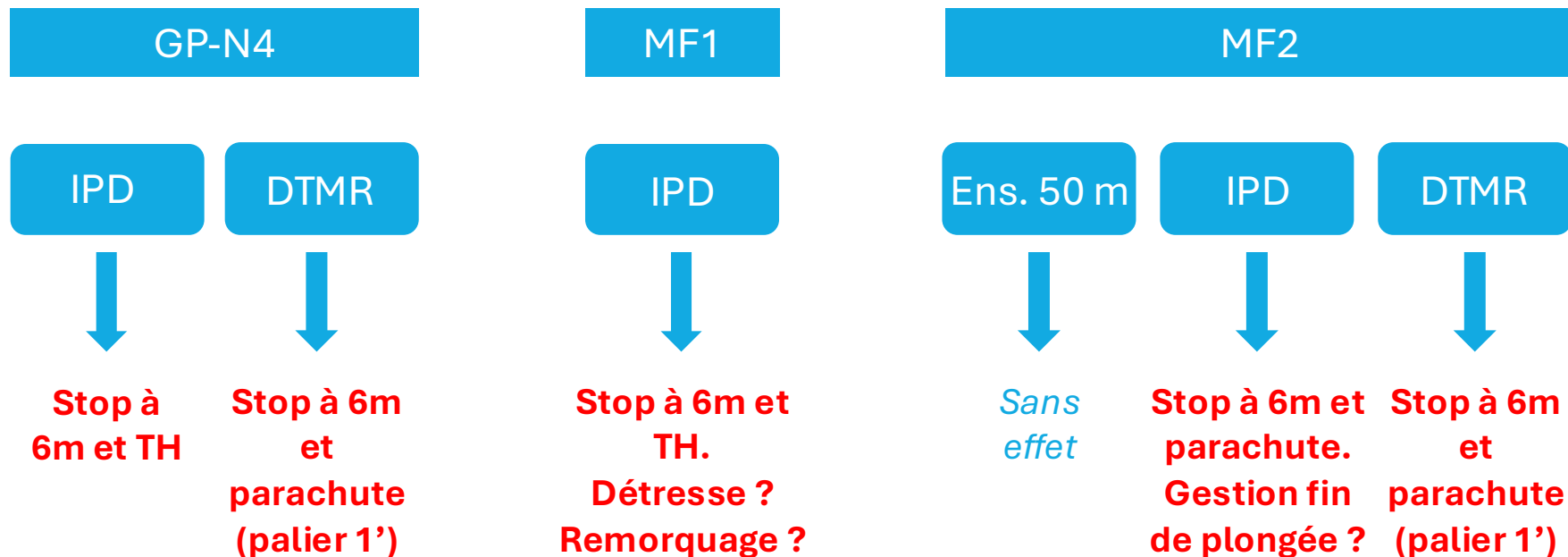
CTN – PARIS LE 17/01/2026

POINTS 4, 6 ET 7 DE L'ORDRE DU JOUR

APPLICATION DE LA PROFONDEUR PLAFOND 6M DANS LES EPREUVES D'IPD ET DTMR

Les préconisations de la CTN relatives aux « *procédures de rattrapage en cas de remontée anormale, en l'absence de symptôme* » (CDN du 13/10/2024) précisent :

- En cas de remontées multiples, ne pas dépasser le plafond de 6 mètres.



DP-N5 : COMBIEN DE TEMPS MAX POUR ACQUERIR L'ENSEMBLE DES COMPETENCES ?



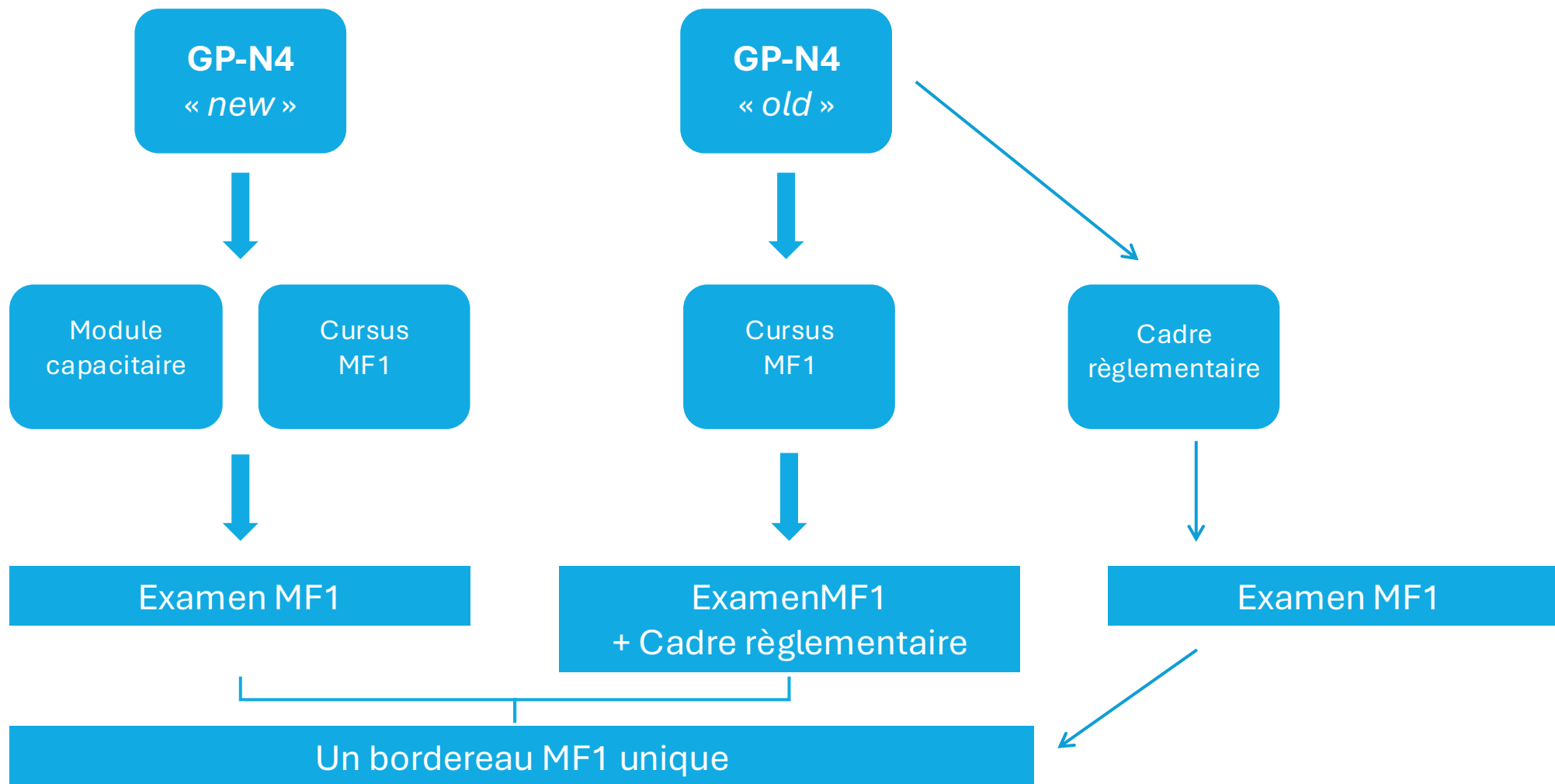
Dans tous les niveaux de plongeurs, un délai maximum pour acquérir l'ensemble des compétences est indiqué :

- **15 mois** pour les niveaux 1 à 3
- **9 mois** pour le GP-N4

MFT page 3 :

*« L'ensemble des compétences doit être acquis dans un délai de **X** mois à compter de la validation de la première compétence ».*

MODULE CAPACITAIRE : 2 CIRCUITS DIFFERENTS => GP-N4 ANCIENNE ET NOUVELLE FORMULE



Module capacitaire



« La durée de l'ensemble des 4 épreuves écrites ne doit pas dépasser 3h »

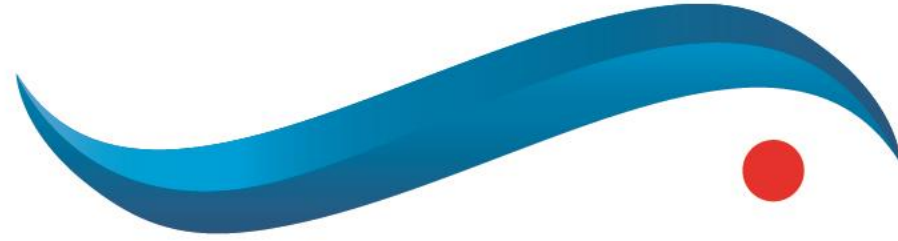


Maxi 45 mn par épreuve

GP-N4



« La durée de l'ensemble des 3 épreuves écrites ne doit pas dépasser 1h30 »



FFESSM

IMMERSION & EMOTION

- Qualification - PROPULSEUR SOUS-MARIN

- Participants

- Franck PECOIL IN pilote GT
- Anne Claire GAILLOT IN
- Céline HECQUET IN
- Éric HAILLIER IR PACA/IN Souterraine

- Contexte

- La commission « Plongée Souterraine » de la FFESSM a développé un cursus d'apprentissage des propulseurs sous-marin.
- La CTN reçoit régulièrement des demandes pour ce type de formation. Un besoin semble exister.

- Objectifs

- Développer un projet de qualification « Propulseur Sous-Marin » pour la CTN.
- Cette qualification devra être compatible avec celle de la Commission Souterraine.

- Méthodologie

- Répondre aux questions, quel est le publique ? Pour quel usage ? Pourquoi instaurer une qualification ? Etc...
- Et ailleurs que se passe t il ? CMAS, TDI, IANTD, PADI SSI,....

- Synthèse

- Qualification non obligatoire pour l'utilisation, au même titre que l'étanche/side mount
- Compatible avec la CMAS (3 levels); le 3^{ème} niveau est celui souterraine déjà existant
- 2 niveaux :
 - **Récréatif** : pour un usage ludique en piscine, bord de côte type randonnée aquatique, maniement simple usage et pratique basique (modèle SEADOO, LEFEET, WAYDOO,...)



- Synthèse

- **Technique** : utilisation pour la plongée du bord, plongée exploration. Demande une expertise plus avancée , des règles de sécurité et usage (modèle SUEX, SEACRAFT, DIVERTUG,.....)





TECHNIQUE

- Tests

- Sur un week-end fin aout 2025, nous avons testé nos cursus en conditions réelles. Formation récréative puis technique en plongées du bord.



17 janvier 26- GT DPV Franck PECOIL